

DÉCISION N°000351 /D/22/MINEE/PAEPYS/CAMO/VO DU 7 9 JUIN 2022

portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National restreint en procédure d'urgence N°0000006/AONO/MINEE/PAEPYS/VO/CSPM/2022 du 01 juin 2022 lancé après avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°000002/ASMI/MINEE/PAEPYS/CAMO/VO/2022 du 27 janvier 2022 pour la souscription biennale d'une police d'assurance en vue de la couverture maladie du personnel de l'Unité Opérationnelle du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS). Financement: Budget du PAEPYS, Exercice 2022 et suivants.

**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE, MAITRE D'OUVRAGE ET
PRÉSIDENT DE LA CELLULE D'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ;
- Vu la Loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun;
- Vu la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et ses textes d'application;
- Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret N°2012 /501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Vu le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/1520/PM/SG du 14 juillet 2011 portant création de la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga ;
- Vu l'Arrêté N°00000176/A/MINMAP du 31 juillet 2015 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga ;
- Vu l'Arrêté N°0000208/MINFI du 11 juin 2020 portant nominations des responsables au ministère des finances;
- Vu le Communiqué portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°0000006/AONO/MINEE/PAEPYS/VO/CSPM/2022 du 01 juin 2022.

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à

l'Appel d'Offres National ouvert susmentionné.

Lot	Entreprise	Montant proposé TTC (FCFA)	Délai d'exécution
1	AXA CAMEROUN	30 939 780 TTC	24 mois

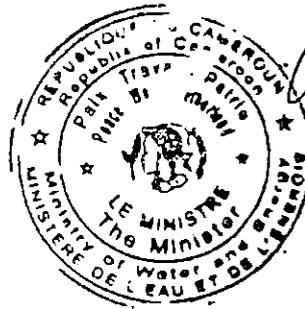
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

Ampliations :

- CAB/MINEE;
- MINMAP;
- ~~ARMP;~~
- CSPM/PAEPYS;
- PAEPYS;
- ARCHIVES/CHRONO.

**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,
MAITRE D'OUVRAGE**



Gaston Essomba
Gaston Essomba